

BULLETIN MUNICIPAL



FUANS 2016

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p.4
Etat civil	p.6
Calendrier des manifestations à venir	p.8
Infos utiles	p.9
Composter	p.15
Urbanisme	p.17
Budgets votés 2016	p.18
Comité des fêtes	p.20
Arbre de Noël	p.22
L'association des parents d'élèves	p.23
RPI Fournet-Luisans / Fuans	p.25
Bibliothèque du Val de Vennes	p.26
Le Club de la Dame Verte	p.27
ADAPEI	p.28
La Ligue contre le cancer	p.29
Domaine forestier de Fuans	p.30
La chasse	p.34
Centre de secours d'Orchamps-Vennes	p.37
Amicale des Donneurs de sang	p.38
Le coin récré	p.40

LE MOT DU MAIRE

Cette fin d'année nous permet de faire le bilan des moments de bonheur, de joie et certes, des moments plus difficiles, de tristesse et de peine, mais restons confiant en l'avenir qui nous réserve des moments agréables.

C'est aussi le temps d'évoquer les travaux importants qui ont été réalisés dans notre commune. Cette dernière n'ayant plus la compétence de l'eau : cette compétence étant aujourd'hui supportée par le Syndicat du Plateau des Combes composé de 3 communes : Les combes, Fournets-Luisans et Fuans.

Une somme de 116 873€ HT a été investie par le Syndicat pour le remplacement de vieilles conduites d'eau et la mise en conformité du service incendie pour la rénovation de la traversée du village.

Toujours dans le cadre de cette rénovation, avec le SYDED comme maître d'œuvre, le Conseil Municipal s'est engagé à enfouir les réseaux secs (éclairage public, téléphone, ERDF) pour un coût résiduel d'environ 150 000 € HT hors subventions. Il est vrai que ces travaux ont occasionnés des nuisances sur le plan circulation et voisinage, et nous remercions la population de faire preuve de civisme et de compréhension durant la durée de ces travaux.

En 2017 aura lieu la dernière phase des travaux de la traversée du village : aménagement paysagé, des trottoirs et de la route. Le but étant de sécuriser les usagers de la circulation et les riverains. Nous avons retenu le cabinet JDBE de Besançon comme maître d'œuvre pour mener à bien cette opération. La vitesse étant au cœur du problème, plusieurs possibilités ont été retenues : cassis ou passage à niveau était une solution assez efficace mais avec beaucoup d'inconvénients ; le rétrécissement de la chaussée va être retenu avec la mise en place d'un radar autonome.

J'ai pris l'initiative de contacter la préfecture pour la mise en place d'un radar ; celle-ci ayant donné son accord, le radar a été mis en place dans le centre du village le 13 décembre dernier. Je pense que c'est le meilleur moyen de faire respecter la limitation de vitesse dans le village.



Nous avons également fait construire à l'école maternelle des Commènes un préau pour le confort des enfants, des enseignantes et de leurs accompagnantes.

Comme chaque année, vous allez retrouver le compte rendu des associations qui retracent leurs activités. Merci à chacune d'entre elles pour leur bénévolat et leur dévouement.

Merci à l'équipe municipale, aux personnels communal qui travaillent au quotidien pour vous. Les élus consacrent beaucoup de temps, d'énergie à l'engagement public dans un esprit de tolérance.

Au cours de cette année, nous avons recruté une jeune secrétaire de mairie : Coralie BARNAY qui habite Nods. C'est une personne dynamique, compétente et accueillante ; nous lui souhaitons la bienvenue.

Nous avons une pensée affectueuse pour nos personnes hospitalisées, malades ou ne pouvant plus se déplacer.

C'est toujours un plaisir de vous présenter mes vœux à toutes et tous. Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun d'entre vous, à vos familles, vos entreprises et à tous les habitants de notre village.

Très bonnes fêtes à tous

Pierre GUILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a final vertical stroke, positioned to the right of the name 'Pierre GUILLET'.

ÉTAT-CIVIL



Naissances



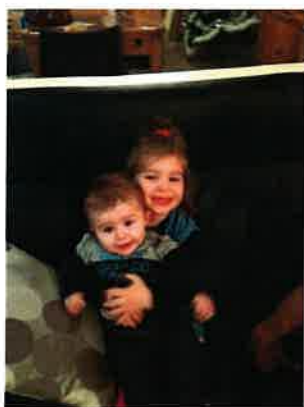
Léon le 27 décembre 2015
Avec son frère Clovis
Chez Séverine et Landry Hirschy
18 rue des noisetiers



Lyam le 9 février 2016
Chez Jessica et Jonathan Auger
38 les Commènes



Charly le 22 mai 2016
Avec sa sœur Janis
Chez Johanna Remonnay et
Yvan Riedo
2 la Cloison



Alexis le 10 juin 2016
Avec sa sœur Alyssia
Chez Charlène et Yves Barrand
4 rue des aigles



Martin le 15 juillet 2016
Avec sa sœur Marie-Alix
Chez Louise Cartier et
Thomas Huot
1 sur le gravier



*Juliette le 2 août 2016
Chez Chloé Rigolot et
Adrien Tyrode
3 grande rue*



*Céleste le 10 décembre 2016
Avec sa sœur Loïse
Chez Laura et Yohan Boujon
12 rue des noisetiers*

Mariage

*Le 12 novembre 2016 à Fuans
Jonathan Auger et Jessica Grammont*



Décès



*Marie Claude Dodane,
Décédée le 3 janvier à l'âge de 76 ans*

*Nadine Gaume,
Décédée le 1^{er} avril à l'âge de 49 ans*

*Cécile Dodane,
Décédée le 21 avril à l'âge de 92 ans*

*Michel Desjours,
Décédé le 13 juin à l'âge de 34 ans*

*Jean VIENNET,
Décédé le 21 septembre à l'âge de 88 ans*

Calendrier des manifestations à venir

Dimanche 26 février 2017 :

Banquet des classes

Inscription auprès de Christian
RENAUD 03.81.43.60.56

Les 23 avril et 7 mai 2017 :

1^{er} et 2^{ème} tour des élections
présidentielles.

Le 15 août 2017 :



Randonnée pédestre et VTT



Les 11 et 18 juin 2017 :

Elections législatives,
1^{er} et 2^{ème} tour des élections
législatives

Don du sang

A Orchamps-Vennes :



- A la salle de l'Amitié de 16h à 19h15
 - mercredi 25 janvier
 - mercredi 22 mars
 - mercredi 31 mai
 - mercredi 16 août
 - mercredi 11 octobre
 - mercredi 06 décembre

INFOS UTILES

➤ Tarif location salle des fêtes :

Le conseil municipal a fixé le prix de la salle des fêtes depuis le 17 janvier 2007 :

🗑️ 1 apéritif : 4h maximum	46 €
🗑️ 1 journée de 8h à 18h :	122€
🗑️ 1 week-end : du vendredi 17h au lundi matin :	183€

Une participation supplémentaire de 77€ sera demandée aux personnes non résidentes ayant de la parenté dans la commune.

Toute demande de location doit être formulée au secrétariat de la mairie.

➤ TRI SELECTIF :

A partir du 1^{er} janvier 2016, les habitants sont désormais équipés de bacs jaunes individuels, pour une collecte en porte à porte.

Le ramassage a eu lieu le tous les 15 jours, toujours le mercredi. Penser à les sortir le mardi soir.

Pour les dates de ramassage des Bacs Jaunes, se reporter au calendrier inséré dans le bulletin.

Dans ces bacs jaunes, il est interdit de déposer des vêtements, des chaussures, des emballages en plastique, des pots de yaourts, des barquettes en polystyrène, du verre et des déchets électroniques (câbles,...).

Les bacs jaunes collectifs ont été retirés ; seuls restent en place les containers à verre en apport volontaire collectif.

Dépôts déchets du Cimetière :

Un composteur a été posé pour recevoir uniquement des déchets verts et des fleurs naturelles.

Tous autres déchets et à la charge des usagers.

Il est interdit de jeter ses déchets sur les terrains avoisinants.

Gestion des déchets ménagers :

- Pour tout ce qui concerne :
 - une demande d'information ou une réclamation en matière de déchets,
 - une demande d'intervention en cas de casse du bac. Les interventions (échange, don de bac...) auront lieu uniquement le jeudi pour notre village,

- un changement de coordonnées, de composition familiale, le signalement de nom ou d'adresse incorrects,
- un déménagement ou un emménagement,

Il convient d'appeler le Service Clients du C.O.V.E.D. au 03.70.48.80.03 du lundi au vendredi de 8 H à 18 H et non à la Mairie ou à la Communauté de Communes.

- Pour les échanges, le bac à retirer doit être vide et propre au moment de l'intervention sans quoi vous devrez le ramener à la Communauté de Communes une fois propre. Tant que le bac n'aura pas été rapporté, il vous sera facturé 2 bacs : l'ancien et le nouveau que l'on vous aura distribué.

- **RAPPEL :**

- placez votre bac en limite de voie ouverte à la circulation,
- ne tassez pas les déchets dans le bac,
- en cas de déménagement, **laissez le bac sur place vide et propre**, dans le logement que vous quittez, et, prévenir le Service client du C.O.V.E.D.

Ordures Ménagères :

Nous vous rappelons que les poubelles « **Ordures Ménagères** » sont collectées le **mercredi matin tous les quinze jours, se référer au calendrier ci-joint.**

Merci de **penser à les sortir, le mardi soir.**

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif a lieu même les jours fériés.

- La Communauté de Communes rappelle régulièrement sous forme du dépliant « La Seconde Vie de nos déchets », les informations nécessaires pour un Tri correct, ainsi que ce qu'il faut mettre dans chaque conteneur. Toutefois, si nous ne sommes pas sûrs du « bon conteneur », il est préférable de mettre ses déchets avec les Ordures ménagères.

Chacun doit se sentir concerné et, efforçons nous de trier encore mieux.

Pour l'instant, les déchets électriques et électroniques sont toujours récupérés par la déchèterie de d'Orchamps-Vennes ou mobile.

Pour les déchets tels que : ferraille, plastique, électroménager, meubles, cartouches d'encre (fax, imprimantes laser et jet d'encre), herbes et branchages..., nous vous rappelons que la déchèterie d'Orchamps-Vennes est accessible aux horaires suivants :

✓ Période hivernale :

le samedi de 8 H 30 à 11 H du 1er Novembre au 30 Avril.

✓ Période estivale :

Le mercredi de 16 H 30 à 18 H 30 et le samedi de 8 H 30 à 11 H du 1er Mai au 31 Octobre

Attention !

Les portes de la déchèterie ferment 15 minutes avant l'horaire de fermeture le midi et le soir.

Info :

✓ Depuis 2011, une vignette d'accès pour les déchèteries est nécessaire.
Pour l'obtenir, il suffit de se présenter au Secrétariat de la Communauté de Communes 20 Grande Rue à Valdahon du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H.

Vous présenterez votre carte grise de votre véhicule, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 2 mois.

Sur votre vignette, sera apposée l'immatriculation de votre véhicule. Vous devrez la coller sur votre pare-brise.

- ✓ La zone de réception des déchets inertes de la déchèterie de Valdahon est aujourd'hui comblée.

Face à ce constat, un nouveau dispositif de gestion de ces déchets a été mis en place :

- limitation des déchets inertes à 2 m³ par semaine et par foyer (dispositif identique aux autres déchèteries de PREVAL -anciennement SMETOM-),
- seuls les véhicules légers ou fourgons dont le poids total en charge est inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés,
- tous les autres moyens de transport (camion, tracteur avec remorque) seront refusés.

Les déchets inertes sont stockés sur place et ensuite évacués par le service technique dans une décharge agréée et homologuée (FAIVRE-RAMPANT par exemple) dans le cadre d'une convention avec PREVAL.

De plus les déchets professionnels ne sont plus acceptés.

Tous les déchets inertes de particuliers transportés par des fourgons d'entreprises feront l'objet d'une facturation au prix de 5 € le m³ au propriétaire du véhicule.

✓ La Ressourcerie de Vercel située 10 Rue du Stade Tél. : 03.81.55.09.72 réceptionne les objets dont vous n'avez plus l'utilité ou à recycler le lundi de 14 H à 17 H. Le magasin ouvre le samedi de 14 H à 17 H 30 pour la vente de ces objets.

La Déchèterie a un règlement ; veillez à le respecter :

- Veuillez prévenir les gardiens de la déchèterie lorsque vous vous débarrassez d'un déchet réutilisable (vaisselle, jouets, meubles, TV, hi-fi, bibelots, livres....) ; ils prendront soin de les mettre de côté pour l'Association T.R.I. implantée à Quingey. Au lieu d'être enfouis, ces déchets seront réutilisés.
- Veuillez trier vos déchets correctement avant de venir en déchèterie (ferraille, tout-venant, gravas, cartons, vêtements, huiles, verre, phytosanitaires).
- Il est strictement interdit d'emmener à la déchèterie des déchets qui vont normalement dans le bac jaune ou bleu (bouteilles et flacons plastique).
 - La récupération est interdite.
 - Respectez la signalisation et les horaires.

De même, une benne de la déchèterie mobile est désormais placée régulièrement au niveau du carrefour entre la route de Maîche et la côte des Commènes. Une benne est également installée au niveau du parking des Commènes.

Il est rappelé aux habitants de la Commune qu'il est interdit de déposer des déchets en dehors de la benne et des heures de présence du gardien de la Communauté de Communes.



RAPPEL de ce que la déchèterie mobile récupère : peintures, vernis, colles, acides, bases, solvants, diluants, néons, phytosanitaires, bois traités et non traités, piles et batteries, tout-venant, cartouches d'encre, ferrailles, habits, huiles de vidange et de cuisine.

LA DÉCHÈTERIE MOBILE EST UN SERVICE DE PROXIMITÉ : UTILISEZ-LA.

Les dates de passage de la déchetterie vous sont communiquées, par an, par la Communauté de Communes au moyen d'un calendrier déposé dans toutes les boîtes aux lettres, par la Poste.

Déchetterie mobile dans notre commune

Voir calendrier en annexe de ce bulletin

De plus, la pose d'une benne bâchée à l'automne vous permettra de déposer les déchets verts uniquement (branches, herbes, fleurs....).

P.M. : Le carton se recycle, mais pas le Polystyrène. Soyez vigilant lorsque vous déposez un carton dans le bac jaune ; n'oubliez pas de retirer les morceaux de polystyrène qui permettent d'éviter les chocs.



RAPPEL : il est interdit de déposer des déchets de tonte, les cendres en tas dans les chemins de la Commune, les haies ou la forêt. Tout dépôt illégal d'ordure est amendable à partir de 150 €.

Il est également possible d'acheter un composteur individuel auprès de PREVAL à Pontarlier. Pensez-y si cela n'est pas fait.

Nous comptons sur la compréhension de chacun pour participer au respect de la nature et veiller à la propreté de la commune. Il est inadmissible de déposer ses déchets « là où cela n'est avant tout pas gênant pour celui qui le fait ».

➤ **Etat civil :**

Demande	Lieu	Pièces à fournir
Inscription sur les listes électorales (avant le 31 décembre)	Mairie du domicile	Etre âgé de 18 ans révolu et être de nationalité française. Passeport ou CNI et justificatif de domicile.
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)	Mairie du domicile	Valable 10 ans (pour les mineurs), 15 ans (pour les majeurs, carte éditée à partir de 2004). 2 photos d'identité, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, 1 extrait de naissance, ancienne carte ou déclaration de perte ou de vol (délivré en mairie) et dans ce cas 25€ en timbres fiscaux. Cas particulier : nous consulter.
Passeport	Mairie de Vercel	Ancien passeport ou déclaration de perte, justificatif de domicile de moins de 3 mois, CNI ou extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité, formulaire de demande complété (disponible à la mairie de domicile), timbres fiscaux : 86€ par personne majeur (validité 10 ans), 42€ par personne mineur de 15 ans et plus (validité 10 ans), 17€ par personne mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)
Certificat de concubinage	Mairie du domicile	CNI des 2 concubins, un justificatif de domicile. Présence de 2 témoins avec leur CNI
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt	Indiquer le nom, prénom, date du décès
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer le nom, prénom, date du mariage + nom, prénom des parents. Présenter une CNI ou le livret de famille
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer le nom, prénom, date de naissance + nom, prénom des parents. Présenter une CNI ou le livret de famille
Mariage	Mairie du domicile ou résidence secondaire	Copie intégrale des actes de naissance des futurs époux, CNI, justificatif de domicile. Copie intégrale acte de mariage pour les divorcés. Copie intégrale de l'acte de décès pour les veufs. Copie de la CNI des témoins (1 obligatoire 2 maxi). Dossier à déposer en mairie 1 mois avant la date du mariage minimum.
Reconnaissance	Toutes les Mairies	CNI, 1 justificatif de domicile.
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs		Depuis le 1 ^{er} janvier 2013, l'autorisation de sortie a été supprimée.
Recensement militaire (garçon et fille ayant 16 ans révolu dans l'année) Obligatoire	Mairie du domicile le mois des 16 ans	Livret de famille, CNI de l'intéressé, 1 justificatif de domicile.

COMPOSTER

Pourquoi ?

- Les déchets fermentescibles (déchets de cuisine et de jardin) représentent 30 % du poids de nos déchets ménagers. Collecter, transporter et incinérer nos déchets, cela coûte cher. Par ailleurs, brûler des déchets composés à 80 % d'eau ne paraît pas très logique !
- Or, il existe un moyen très simple de traiter soi-même ses déchets organiques : le compostage individuel.
- Composter permettra donc de détourner de la collecte traditionnelle une partie importante de nos déchets et de la valoriser naturellement.

Quels déchets composter ?

- les déchets de jardin tels que les tontes de pelouse sèches en petite quantité, les feuilles mortes, les plantes sèches, les petites tailles de haie, les branches broyées, les fanes de légumes, la paille, ...
- les déchets de cuisine : épluchures de légumes et pelures de fruits, sachets de thé, marc de café, pain, les coquilles d'oeufs écrasées, ...
- autres déchets acceptés : le carton (en petite quantité), le papier essuie-tout, les sciures, ...

Avantage du compostage individuel :

- C'est un excellent engrais naturel et peu coûteux.
- Il améliore la structure du sol, accroît sa fertilité et renforce la vigueur des végétaux de manière naturelle (plus besoin d'engrais chimiques).
- Il améliore l'aération et le drainage du sol et contribue à la conservation des éléments nutritifs en réduisant leur lessivage.
- L'utilisation du compost limite l'extraction de la tourbe, extraite de milieux souvent fragiles.



Comment utiliser son compost ?

- Au bout de 6 mois à un an, votre compost est mûr.
- Le compost mûr est homogène, sombre, a l'odeur de la terre de sous-bois et a la texture fine et friable. Il doit être incorporé dans les premiers centimètres du sol, au printemps. Tamisé, il sert également à confectionner du terreau en mélange avec de la terre et du sable.
- Le compost jeune peut être utilisé en paillage aux pieds des arbres. Il protège les cultures et prévient l'apparition des mauvaises herbes.

Le compostage à la maison... C'EST FACILE!

Les déchets organiques représentent près d'un tiers du poids de nos poubelles, soit environ 80 kg par personne et par an! Avec le compostage, je raisonne 2 en 1 : je réduis mes déchets tout en fabriquant mon propre compost, un amendement organique naturel.



➤ COMMENT ça fonctionne?

Pour produire un compost de qualité, il suffit de suivre ces 3 étapes:

1 Il est important de **mélanger** et de **diversifier** les types de déchets compostables : **déchets de cuisine** (épluchures, sachets de thé, pain, restes de repas...) et **déchets de jardin** (feuilles, branches réduites en morceaux, tontes de pelouse sèches en petite quantité, fanes de légumes...).

2 Pensez à **brasser** votre compost régulièrement, afin de l'aérer!

3 **Contrôler l'humidité** de votre compost : il doit être humide comme une éponge essorée.

➤ PRÉVAL HAUT DOUBS agit en faveur DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Préval et votre collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers mettent à votre disposition :

des composteurs en bois de 565 litres au tarif préférentiel de 25€
(H x L x P : 84 x 87 x 95 cm)

Le composteur est livré en kit (transportable dans une voiture) avec une notice de montage, un guide pratique du compostage et un bioseau de 7 litres pour transporter les déchets de cuisine.

➤ POUR COMMANDER un composteur, 2 POSSIBILITÉS :

- envoyer le bon de commande ci-dessous à Préval Haut-Doubs,
- se connecter sur le site www.preval.fr (achat en ligne).



► N° Vert 0800 970 071
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour plus d'informations
PRÉVAL HAUT-DOUBS
Les Petits Planchants - BP 235
25303 PONTARLIER Cedex
contact@preval.fr - www.preval.fr

BON DE COMMANDE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Nom - Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Commune.....
Téléphone..... Courriel.....

Je désire commander composteur(s) en bois de 565 litres
au prix de 25€ l'unité
Soit un total de €.

Bon de commande à renvoyer accompagné de votre règlement à Préval HD avant le 31 décembre 2015.
Merci de joindre votre règlement par chèque, à l'ordre du Trésor Public.
Vous serez prévenu par courrier de la date et du lieu d'enlèvement.

URBANISME 2016

Permis de construire :

HUOT Thomas / CARTIER Louise	Reconversion d'une ancienne ferme en 3 appartement et 1 gite + créations de garages
JACQUIER Patrice	Création d'une bergerie
Commune de Fuans	Création d'un préau à l'école des Commènes
FUENTES Antonio	Construction d'une véranda
BOUJON Florian	Extension d'un bâtiment agricole

Déclarations préalables :

CATTET Maxime	Création d'une terrasse suspendue + ascenseur + véranda
DI IELSI Lucia	Création d'une véranda
BOUJON Laura	Construction d'un abri de jardin
CATTET Vincent	Réfection d'une toiture
PEQUIGNOT Loïc	Pose de vélux

Certificats d'urbanisme :

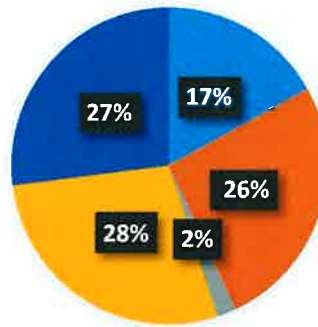
BOUJON Florian	Rue des Aigles
CASSARD Daniel	La Faye
DODANE Marie-Pierre	Boussières

Permis de démolir :

GIRARDIN Jean-Yves	Destruction d'une maison
--------------------	--------------------------

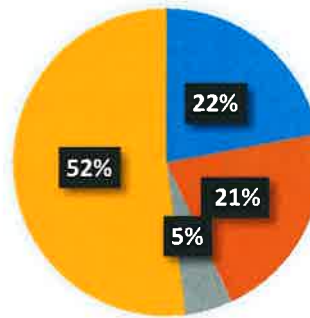
Compte Budget voté de la Commune

Fonctionnement – Dépense :
460 933.34 €



- Virement à la section investissement
- Autres charges de gestions courantes
- Charges financières
- Charges du personnels
- charges à caractères général

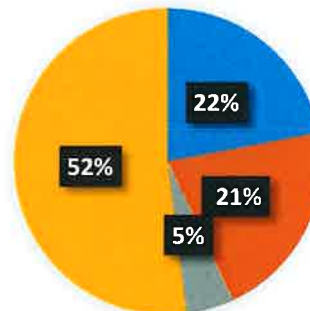
Fonctionnement – Recette :
460 934.40 €



- Dotration fonds divers + réserves
- Virement de la section fonctionnement
- Subvention
- Emprunt et dettes assimilés

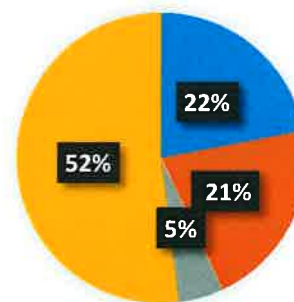
Excédent : 1.06 €

Investissement – Dépenses :
289 980.71 €



- Dotration fonds divers + réserves
- Virement de la section fonctionnement
- Subvention
- Emprunt et dettes assimilés

Investissement – Recettes :
302 496.71 €



- Dotration fonds divers + réserves
- Virement de la section fonctionnement
- Subvention
- Emprunt et dettes assimilés

Excédent : 12 516 €

BUDGETS ANNEXES

FORÊT

Fonctionnement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
114 233 €	114 311,58€	78,58 €	
Investissement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
34 333 €	34 333 €	0 €	

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
104 126,04 €	104 126,04 €	0 €	
Investissement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
29 955 €	57 002,37 €	27 047,37 €	

CCAS

*Suite à la loi NOTRe votée par nos parlementaires (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le conseil municipal a dissout le budget CCAS au 31 décembre 2015.
Reversement de l'actif et du passif au budget principal de la commune.*

LOTISSEMENT « BOS DES CERISIERS »

Fonctionnement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
40 336,55 €	181 670,55 €	141 334 €	
Investissement			
Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
38 831,55 €	38 831,55 €	0 €	

COMITE DES FETES

L'année 2016 s'achève pour le Comité des Fêtes avec un bilan mitigé, beaucoup de manifestations mais pas forcément beaucoup de participation de la part des résidants de Fuans. Nous n'avons plus d'animation dans le village. Comment faire bouger les choses ????

Le banquet des classes, le **21 Février** a toujours ses adeptes, avec cette année encore une cinquantaine de convives présents pour cette belle journée à la salle des fêtes.

Le **3 Juillet** le vide grenier a désormais ses habitués. Au fil du temps il est devenu un des rendez-vous incontournable du comité. Cela fait plaisir de voir du monde au milieu des rues du village.

Le **15 Août**, organisation de la rando VTT et pédestre. On a pu dénombrer 85 VTT sur 2 grands parcours et un petit pour les enfants. La marche quand a elle a attiré 130 marcheurs sur deux circuits. Merci encore aux bénévoles qui nous aident. Grâce à eux nous pouvons assurer une belle manifestation.

Comme l'an passé un spectacle a été offert en partenariat avec la municipalité. Tous les habitants du village étaient invités le **3 Décembre**. Mais une fois de plus peu de personnes se sont déplacées.



Et les re-voilà



Quelques dates à retenir se profilent déjà à l'horizon 2017 :

Le vendredi **13 janvier** à 19h30 Assemblée Générale

Le **26 février** le banquet des classes en 7 et 2.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Christian Renaud.

Nicolas Marguet et Nicolas Mougin ont souhaité quitter le Comité des Fêtes.
Nous les remercions pour leur investissement pendant toutes ces années.

BONNE ANNEE

Arbre de Noël



Fort du succès de l'an dernier, un Arbre de Noël a été organisé grâce au soutien de la mairie et du comité des fêtes de Fuans, ce qui nous permet de rendre cette manifestation gratuite pour les enfants. Un grand merci à eux.



Cette après-midi récréative a débuté par une activité manuelle. Nos petits artistes ont réalisé un calendrier de l'avent en bonhomme de neige avec de la peinture et du coton.

Mais le moment le plus fort reste la venue du père Noël qui a émerveillé les enfants avec sa hotte remplie de cadeaux. Pour se remettre de toutes ces émotions un goûter a clôturé la journée.



Une quarantaine d'enfants ont répondu à cette invitation. La plus jeune d'entre eux est même née le jour de l'Arbre de Noël, le 10 décembre.

La joie des enfants découvrant leurs cadeaux est la plus belle des récompenses pour les mamans qui sont à l'origine de cette manifestation. « L'essentiel est de faire plaisir aux enfants » répondront celles-ci.



BONNE ANNÉE 2017!



L'association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves a élu le 22 septembre 2016 un nouveau bureau qui est composé de : Gaëlle GONNIN la présidente, Amandine COMBE la vice présidente et Fanny SCHALLER la trésorière et secrétaire et les autres membres sont Cyriel BERTRAND, Marianne BULLE, Marie-Laure CHABOD, Virginie CHARDIN, Myriam THOMAS, Pauline TOCHOT, Aurélie ALLEMANDET, Maximin AMIOTTE PETTIT, Angélique HIRSCHY, Corinne GOGUEL, Nathalie GERBER, Marjorie THORAX, Sandra VERMOT DESROCHES, Christophe GUINARD, Géraldine ROBIN.

Voici les dépenses de l'association au cours de l'année scolaire 2015/2016 :

- 662 € pour les divers voyages liés aux spectacles JMF, spectacles Ecole et Cinéma et Coté Cours,
- 2222 € pour tous les transports
- 2012 € pour les sorties et spectacles
- 753 € pour l'achat de deux ordinateurs portables pour Les Commènes + SAV
- 1360 € pour l'achat de fournitures diverses pour les Fournets (panier de baskets, ballons, cordes à sauter, marelles, ...)
- 331 € de frais d'assurances
- 944 € frais divers de fournitures, repas, cadeaux, lots pour loto ...

soit un total dépensé pour nos enfants scolarisés de 8 284€.

Pour pouvoir financer toutes ces sorties et dépenses diverses, nous organisons diverses manifestations qui nous permettent de récolter les fonds nécessaires pour l'année scolaire 2016/2017, nous avons déjà pu programmer certaines dates :

LES CALENDRIERS: La vente se fera courant décembre. Ils seront en vente au prix de 3€. La commande a déjà été passée.

LA VENTE DE CHOCOLATS : au vu du succès de l'année passée, nous avons renouvelé l'opération cette année et elle nous rapporte 840€.

LE LOTO : Il se tiendra **le dimanche 12 Février 2017 à la salle des fêtes de FOURNETS-LUISANS** (merci aux parents qui ont fait des gâteaux l'année dernière)

MARCHE AUX FLEURS : un marché aux fleurs sera organisé pour la première fois par l'association, la vente se déroulera le dimanche 14 mai 2017 (les conditions sont encore à définir, une note vous sera communiquée ultérieurement).

LA COLLECTE DE PAPIERS : Elle existe depuis octobre 2004 et elle continue cette année.

Pour l'année 2015 / 2016, ont été livrés environ 77 tonnes de papiers pour une valeur de 5 422€. La collecte reste une des plus grosse partie de nos ressources, nous comptons donc sur la mobilisation de chaque parent.

Nous faisons appel à votre bonne volonté pour déposer vos papiers dans nos différents locaux et de continuer cette action, même après janvier 2017 avec la mise en place des poubelles jaunes.

GRACE A LA MOBILISATION DES PARENTS, DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS, NOTRE ASSOCIATION EST HEUREUSE DE POUVOIR VERSER UNE IMPORTANTE SUBVENTION A L'ECOLE DE FOURNETS-LUISANS, QUI FINANCERA LE VOYAGE A L'ILE D'YEU DE 48 ELEVES DE CE2 ? CM1 ET CM2 EN MAI 2017.

Responsables des locaux :

A Fuans : *garage sous la salle des fêtes*

Nicolas THOMAS 06.71.72.51.40

Fanny SCHALLER 06.49.45.37.73

A Fournets-Luisans : *local sur la route de la fromagerie*

Marianne BULLE 03.81.67.01.44

Au Luisans : *garage sous l'école*

Amandine COMBE 06.37.94.63.43

Les dépôts sont ouverts de 9h à 11h (* fermé au Luisans)

- 15 octobre
- 5 novembre
- 19 novembre *
- 3 décembre
- 17 décembre
- 7 janvier
- 21 janvier *
- 4 février
- 18 février *
- 11 mars
- 25 mars *
- 8 avril
- 29 avril
- 20 mai
- 10 juin
- 24 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 2 septembre
- 16 septembre
- 30 septembre

*dépôt du Luisans fermé

L'association des parents d'élèves remercie les communes ainsi que toutes les personnes qui donnent de leurs temps.

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour l'année 2017.





R.P.I. FOURNETS-LUISANS/FUANS

L'année 2016 a été riche pour nos écoles. ...

De janvier à juillet, tous les élèves du R.P.I ont travaillé sur le thème de la bande dessinée, du jardin dans tous ses états et ont pu se rendre à la Saline royale d'Arc et Senans pour une journée visite des jardins lors du festival des jardins. Les visites, les ateliers animés autour des lettres, des odeurs, des insectes, du sel ont été d'une grande richesse. Ils ont entraîné nos élèves dans un voyage initiatique au pays de l'imaginaire.

Nos collègues Fred Distel, maître de CM1/CM2 et Damien Guillot, directeur remplaçant maître des CE1/CE2 ont eu leur affectation pour une autre école ou une autre mission. Nous les avons remerciés pour le temps passé au sein du RPI au service des élèves lors de la fête de fin d'année où chacun a pu entrevoir un bref aperçu du travail de l'année 2015/2016.

« Voici en photos quelques souvenirs des faits marquants de notre début d'année 2016. Merci à ceux qui ont permis toutes ces aventures et qui nous ont offert l'opportunité de devenir grands. » Les élèves



Soirée de fin d'année scolaire le 30 juin 2016 aux Fournets.

BIBLIOTHEQUE VAL de VENNES

03 81 43 64 69 biblivaldevennes@orange.fr

Mardi Jeudi Vendredi

16 h à 18 h

Mercredi

10 h à 12 h 14 h à 16 h

Samedi 10 h à 12 h

A Orchamps-Vennes

<http://orchamps-vennes.reseaudescommunes.fr>



La **bibliothèque**, est un service culturel mis à notre disposition par la commune d'Orchamps-Vennes. La lecture est un moment de plaisir, d'évasion, d'informations ... c'est une distraction accessible à Tous et surtout un loisir peu coûteux : **1 € par Enfant et 10 € par Adulte /an**. Vous pouvez prendre chaque fois 5 livres, 2 DVD et 2 CD

Chacun y trouvera son bonheur : 12000 documents variés : des albums, des bandes dessinées, des romans, des livres documentaires, des DVD, des CD.

Je suis heureuse d'accueillir les élèves des écoles et je vous attends Vous les Adultes et les Enfants de votre commune.

Marie-Noëlle Angelot

LE CLUB DE LA DAME VERTE



L'année 2016 se termine bon an mal an au cœur du club de la Dame Verte ou le président démissionne pour raison de santé. Après une réunion extraordinaire qui a donné lieu à l'élection d'un nouveau bureau.

Tous élus à l'unanimité :

Le président d'honneur M. Milési Fernand

Le président M. Buron Jean Michel

La vice-présidente Me. Borne Monique

Le secrétaire M. Balanche - Jacquet André

La trésorière Me. Pereira Marie Colette

Le club n'accueillant que peu de membres les manifestations impliquant d'autre club et des déplacements seront abandonnés au profit de réunions périodiques et collations au club agrémentées quelques fois par des repas à thèmes calendaires. Le but du club étant de pouvoir réunir les villageois autour de l'histoire du village, de son avenir, de faire connaissance, de se distraire au travers de jeux multiples, d'apprendre par le bief de l'internet et d'en acquérir le maniement. Le club de la Dame verte souhaite pour l'année nouvelle accueillir de nouveaux concitoyens en son sein.

Tous les membres du club souhaitent une très heureuse année 2017 à notre sympathique village.

Quelques photos et nouvelles de votre ADAPEI

Section locale de Morteau,

Tout d'abord, en février la délégation Mortuacienne « Nous Aussi » est née. « Nous Aussi » est l'association française des personnes en situation de handicap intellectuel. Sa devise est « ne décidez rien pour nous, sans nous ». La délégation de Morteau, soutenue par la section locale, a de nombreux projets qui sont en cours de réalisation ou qui ont déjà abouti. Par exemple, organiser une soirée musicale dans un bar, un défilé de mode, rencontrer et échanger avec les étudiants, améliorer l'accessibilité et faire changer le regard sur le handicap.

Quant à la section locale, au cours de l'année, trois voyages culturels ont eu lieu, pour les travailleurs de l'ESAT et les résidents du foyer de vie de Gilley. Ces voyages ont été financés par le Vide Grenier, qui a lieu chaque année le premier week-end des vacances de Toussaint.



Cette année encore la population des 36 communes qui compose la section locale de Morteau a répondu avec générosité aux bénévoles qui leur proposaient la brioche de la solidarité.

Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre accueil et votre aide si précieuse, de la part de toutes les personnes en situation de handicap.

Grâce à vos dons, la section locale de Morteau met en place des actions favorisant l'autonomie, développe des activités de loisirs, culturelles et sportives, et travaille à la formation des personnes qu'elle accompagne.

Nicole Gauthier

Présidente section locale de Morteau de l'ADAPEI du Doubs.

La Ligue
contre le cancer



Pour la 8^{ième} année, courant novembre, vous avez été sollicités par les bénévoles qui effectuent la collecte pour la ligue contre le cancer du comité du Doubs.

La somme de 2530€ (122 donateurs) a été remise au Professeur Bosset du CHRU de Besançon Président de la Ligue.

- La ligue s'implique toujours activement dans la recherche et y a participé à hauteur de 100 000€ en 2016.
- La ligue continue son accompagnement des malades au Pôle Cancer Biologie du CHRU de Besançon (ouvert en 2015) ainsi qu'à l'hôpital de Pontarlier.
- Des commissions sociales apportent des aides d'urgence aux malades en difficultés.
- Les nombreuses campagnes de prévention font partie intégrante des missions de la Ligue : tabac, alcool, nutrition, activité physique (octobre rose, Mars bleu, Color Life)
- Proximité cancer, un service confidentiel et gratuit présent sur Besançon, Valdahon, Ornans et Pontarlier, permet un accompagnement psychologique et/ou social des malades, anciens malades et des proches.

C'est grâce à la générosité des donateurs que toutes ces aides sont possibles.

Merci à tous.

Les bénévoles qui effectuent la collecte : Isabelle Borne, Elisabeth Cassard, Frédéric Cattet, Pierre Guillet, Josiane Renaud, AM. Fleurot.

Domaine forestier de Fuans

➤ Les travaux forestiers réalisés en 2016 :

1. Dégagement des parcelles suivantes :

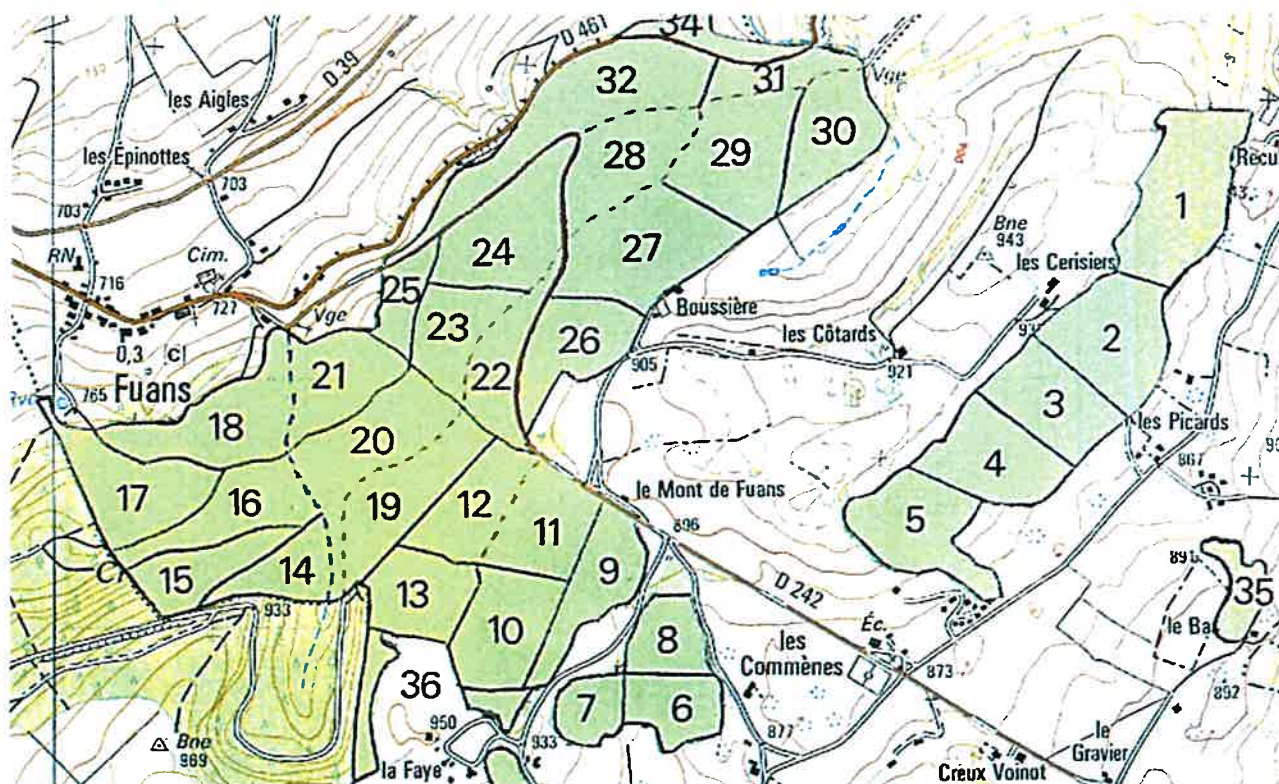
- Des Sausses
- Le Trégoulot
- Le Frane
- Le cerisier parcelle 1
- N° 23,27,et 28
 - Réalisé par l'entreprise Viennet
 - Pour somme de 3240.60 € TTC

2. Broyage de végétation

- Sur la parcelle 26 ,27
 - Réalisé par Rambeaud Foret
 - Pour la somme de 1872 € TTC

3. Plantation sur une partie des parcelles

- N°26, N°27, N°15 , N° 2
 - Réalisé par l'entreprise Viennet
 - Pour la somme de 9435.38 € TTC



➤ **Ventes de bois pour 2016 :**

• Vente de bois parcelle N°3	CALVI SAS	24346.80 € TTC
• Vente de bois parcelle N°24	LOCATELLI estimé 250 st. à	27.92 € TTC
• Vente de bois parcelle N°16	JURASCIAGES Bertin	17904 € TTC
• Vente de bois non soumis	JURASCIAGES Bertin	14720 € TTC
• Vente de petit bois parcelle N°27		7194 € TTC
• Vente de petit bois parcelle N°30		7528 € TTC
• Chablis		4497 € TTC
• Vente affouage, 258 stères		2781 € TTC

Total des ventes de bois pour 2016 : **85950 TTC**

Concernant les ventes de bois, les prix sont stables par rapport à 2015

➤ **Le diagnostic de notre forêt réalisé par l'ONF arrive à son terme :**

Il est réalisé tous les 20 ans

Il nous sert de fil directeur pour gérer au mieux notre domaine forestier

Le rapport complet nous sera remis fin janvier

Les explications détaillées seront ajoutées dans le bulletin municipal 2017

➤ **Journée des bénévoles :**

La journée des bénévoles est organisée, comme chaque année depuis 8 ans, par la commission des bois.

Cette année, les bénévoles ont refait un pont qui se situe en limite entre Fournet-Luisant et Fuans, le long du chemin des espagnoles (limite de la parcelle N° 25).

Ce pont permet aux promeneurs de passer le ruisseau de Gipandol.



Toutes les personnes qui veulent participer à cette journée sont les bienvenues, et peuvent le faire savoir au secrétariat.

Sapins de Noël :

Chaque année, les communes de Fournet-Luisans et de Fuans profitent de dégager une partie des parcelles en régénération naturelle, pour fournir des sapins de Noël aux habitants de la commune.

Merci aux employés communaux, qui ont coupé les sapins, et aux bénévoles qui ont participé au ramassage.

Cette année les sapins de Noël ont été coupés sur la commune de FUANS au Etrepied, parcelle N°6

Nous espérons pouvoir continuer de vous proposer ce service dans les années à venir.



La chasse à FUANS

Notre belle commune permet la pratique de la chasse dans un biotope intéressant et varié.

Les archives de l'ACCA de FUANS en retracent l'historique des dernières décennies.

- Le premier document de ces archives date de 1960, il s'agit du compte-rendu d'une séance ordinaire du 12 Août 1960.

Séance ordinaire du 12 Août 1960 à la Maison
sous la présidence de M. le Maire et René Jullé
Président

- I Acceptation dans l'amicale de trois nouveaux membres Gauthier Claude, Jacquier Joseph ^{Domey} _{Huete}
- II Investir de la société chasse réservée sur le territoire de l'Etat Républicain.
- III M. Bellali confectionnera les cartes de membres actifs
- IV Achat de deux carnets à souche ordinaire
- V Les actions pour l'année 1960-1961 sont fixées à 1000 francs ou 10.000 F
- VI Chaque chasseur aura droit à trois invitations dont 1 pour le chevreuil
- VII Le prix de chaque invitation est fixé à la somme de 200 francs soit 2.000 F avec chiens ou sans chiens
- VIII Le Samedi la chasse est interdite avec chiens excepté pendant l'ouverture du chevreuil
- IX Il sera délivré des actions pour la chasse à la Bécasse - illimitée - à 200 francs l'invitation
- X L'ouverture du printemps est réservée au chasseur de l'amicale et sans chiens

Dans ce temps-là, la société de chasse s'appelait « L'amicale des chasseurs de FUANS », avec son très joli timbre :



Le nombre de chasseurs étaient de 17 et le prix de l'action était de 1000 Fr (anciens Francs).

A l'époque le gibier principal était le lièvre chassé grâce à des fusils des Manufrances.



- En 1972 l'Amicale des chasseurs de FUANS se transforme en ACCA « Association communale de chasse agréée de Fuans. Ces membres sont au nombre de quinze.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de l'association communale de chasse agréée de FUANS

I – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE
SÉANCE DU 22 juillet 1972

L'assemblée générale constitutive de l'association communale de chasse agréée de FUANS (Doubs)
s'est réunie à la mairie de Fuans le 22 juillet 1972 sur la convocation
de M. le Maire en date du 12 juillet 1972 et sous la présidence de Mariaux
Roy Joseph désigné par l'arrêté de M. le Préfet
en date du 27 juin 1972.

Délibérant conformément aux lois en vigueur et aux dispositions du décret du 6 octobre 1966, elle a successivement

1° complété comme suit son bureau de séance :

Secrétaire M. GUILLET René
Assesseurs MM. PATTON Nanice, GAUTHIER Albert, CATTET Constant.

2° arrêté ainsi qu'il suit la liste des terrains compris dans le territoire de l'association, dont la superficie totale est
ainsi de 1079 ha

(1) _____

3° arrêté comme suit la liste des membres de l'association dont le nombre total est ainsi de quinze

(2) _____

4° approuvé, sur la proposition du Président de séance, les statuts de l'association et son règlement intérieur et de
chasse.

5° procédé à l'élection du premier conseil d'administration de l'association qui est ainsi composé de MM. :

GUILLET René - GAUME Alexis - Roy Joseph - PATTON Nanice -
EHABOD Louis - LACHOZ Simon - GAUTHIER Albert - CATTET Constant.

Le Secrétaire de séance

Le Président

- Egalement en 1972, les membres ont décidé d'associer les 3 sociétés : Fuans - Grandfontaine - Fournets - Le Luisans en une Association Intercommunale de Chasse Agréée.

Reunion du 23 Mars 1972.

Bous les chasseurs de l'ACCA ayant été convoqués individuellement, en Assemblée Générale, extraordinaire, au siège social, « MAIRIE DE FUANS » à dix-huit heures, afin de décider si oui ou non, nous procéderions à l'association des trois sociétés - FUANS - GRANDFONTAINE - FOURNETS - LE LUISANS.

Présents 12.

Après le vote 12-oui, non-0, accepté. Un entretien avec les sociétés en cause il a été décidé, qu'une Assemblée Générale, des trois sociétés, aurait lieu le jeudi 18 Avril 1972, à la mairie de Grandfontaine Fournet, 20 heures précises afin de procéder, à l'élection du Bureau de l'ACCA.

Cette réunion devra être publiée dans la presse régionale.

Le Président M^{me} Guillet René
Père la séance il est 21 heures 30

Le Président Le Secrétaire
Guillet J.F.

- Depuis, l'AICA de Fournets-Luisans/Fuans forme l'une des plus grandes chasses du secteur. Elle avoisine les 3000 hectares et compte 49 chasseurs pour la saison 2016/2017, 6 équipes se partagent le territoire. Cette saison, 38 chevreuils, 8 lièvres, 3 sangliers adultes et 6 sangliers jeunes nous ont été attribués au plan de chasse.

L'ACCA de Fuans vous souhaite une bonne et heureuse année 2017 !

Centre de secours d'ORCHAMPS-VENNES

A l'heure d'écrire ces quelques mots, nous ne sommes pas encore à la fin de l'année 2016. Il reste encore 40 jours d'activité opérationnelle pour établir les statistiques 2016.

Le bilan 2015 était de 321 interventions ; au mois de novembre 2016 nous en étions déjà à 327 interventions ce qui correspond à un départ par jour pour le centre de secours d'Orchamps-Vennes.

L'année 2016 est intense entre l'activité opérationnelle, la formation, les astreintes, et les réunions de suivi de chantier qui accompagnent les travaux de notre future caserne.

Le déménagement dans nos nouveaux locaux : un outil que l'on attend depuis longtemps avec impatience sera un grand changement pour nous tous pour l'année 2017. Une caserne qui sera fonctionnelle pour tous et une efficacité accrue pour les départs en intervention.

Je tiens à remercier les entreprises et collectivités du Val de Vennes qui laissent partir nos pompiers en journée pour porter secours, elles sont le premier maillon de cette chaîne de secours.

Vous aurez tous la possibilité de venir nous rendre visite après notre installation dans notre nouvelle structure, mais aussi d'être acteur dans le recrutement de Sapeurs-Pompiers HOMMES ou FEMMES : **pourquoi pas vous!**



Vous pouvez vous engager dans une section de Jeunes-Sapeurs-Pompiers dès l'âge de 12 ans, ou entrer dans une caserne à l'âge de 16 ans à 50ans.

Merci pour l'accueil que vous réservez à nos pompiers lors de la présentation du calendrier de notre Amicale.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE AINSI QUE TOUS NOS VOEUX POUR 2017

Le chef de centre
Adjudant/chef Jean-Louis JOUILLEROT

Amicale des Donneurs de Sang du Val de Vennes



Notre Amicale du Val de Vennes a eu l'honneur d'accueillir
l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Donneurs de Sang Bénévoles,
le 30 avril dernier 2016.

Près de 200 représentants des diverses Amicales du Doubs ont répondu présents à
cette assemblée, qui s'est terminée par un repas dansant à la salle de convivialité
d'Orchamps-Vennes.



A cette occasion,
l'Amicale du Val de
Vennes a mis à
l'honneur :

Madame Geneviève
Beaupré, fidèle
bénévole depuis 40 ans

ainsi que

Mesdames Maryvonne
Boujon, Colette
Marguet, Cécile Jay et
Monsieur Pierre
Viprey, bénévoles
depuis plus de 30 ans.

Tout nouveau bénévole est le bienvenu !

Il est possible de donner son sang de **18 à 70 ans** :

6 fois par an pour les **hommes**

4 fois par an pour les **femmes**.

L'EFS (Établissement Français du Sang) organise 6 collectes par an.

- **Prochaines collectes 2017:** A la salle de l'Amitié de 16h à 19h15
 - **mercredi 25 janvier**
 - **mercredi 22 mars**
 - **mercredi 31 mai**
 - **mercredi 16 août**
 - **mercredi 11 octobre**
 - **mercredi 06 décembre**



Les stocks sont en baisse, nous comptons sur vous !

Nous remercions les municipalités du Val de Vennes, qui par leur subventions, contribuent au bon déroulement des collectes.

Renseignements : Gabriel Cassard
03-81-43-50-15

LE COIN RÉCRÉ

MOTS MÉLÉS :

L A I N E O I N T E R R U P T E U R T S
 J E A N S F I M O G O U A C H E A H C O
 Ç B F F A U F I L G Ç C O L O R I E R J
 C O U P E R Ç E P O N G E M I S T Y L O
 T G O B O B I N E D E C O U P E R C W A
 L T X B C O L L E E C C O N S I G N E J
 P L A T R E C A N E T T E V M P E R L E
 G R E G L E R K A P O C H O I R V O U W
 T A B L I E R R Z F W P L A S T I Q U E
 S B C W R O U L E A U C O U L E U R S H
 I E M N E O C O L O R X Y P A P I E R P
 R B T A M P O N I K T R E S S E R Ç F Ç
 P I N C E A U A I G U I L L E T I S S U
 V M P O L A I R E X I I O R C A R T E T
 D C R A Y O N C O U T U R E C R A I E B
 B R O D E R B X H V L C I S E A U X K J
 P G H P E I N T U R E E P I N G L E D P
 Z Q E N C R E P F E U T R I N E F I L E
 Ç P O M P O N N K M A T T A C H E R I E
 K T D E C O U D R E J P O I N Ç O N C E






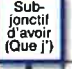


















AIGUILLE	FAUFIL	ROULEAU
ATTACHER	FEUTRINE	STYLO
BOBINE	FIL	TABLIER
BRODER	FIMO	TAMPON
CANETTE	GOUACHE	TISSU
CARTE	INTERRUPTEUR	TRESSER
CISEAUX	JEANS	
COLLE	LAINES	
COLORIER	NEOCOLOR	
CONSIGNE	PAPIER	
COUDRE	PEINTURE	
COULEURS	PERLE	
COUPER	PINCEAU	
COUTURE	PLASTIQUE	
CRAIE	PLATRE	
CRAYON	POCHOIR	
DECOUPER	POINÇON	
ENCRE	POLAIRE	
EPINGLE	POMPON	
EPONGE	REGLE	

SUDOKU :

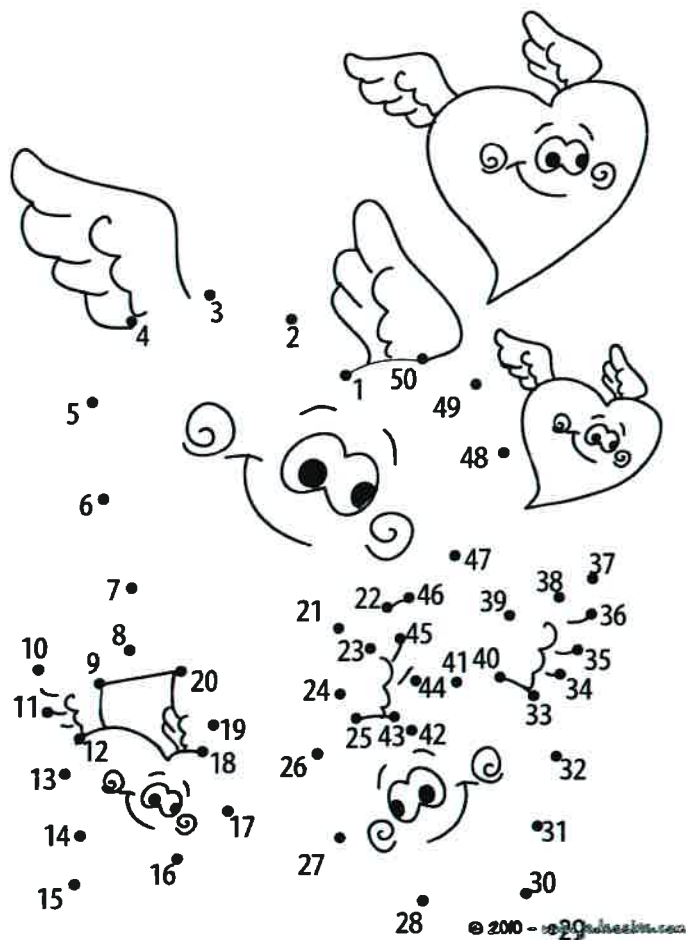
5			1					
	9	6				8	2	
					7			9
					3			6
	7	4				9	1	
2			5					
7			6					
	8	3				5	7	
					4			1

	5	3	2		7			8
6		1	5					2
2			9	1	3		5	
7	1	4	6	9	2			
	2						6	
			4	5	1	2	9	7
	6		3	2	5			9
1					6	3		4
8			1		9	6	7	

MOTS FLÉCHÉS :

 D		 Policier mobile	 Provo-cantes
V			S
 Numéro secret		 Sub-jonc-tif d'avoir (Que j')	 Syllaba de prise
 Sourires de bébé		 Empereur russe	
M			 Parti-cules de physicien
 T	 Groupe d'abeilles		 Restes de croûle de pain
	 S	 Sainte en bref	I
 Lignes sinu-euses	N	 Négation	
		 Essai	
 Note entre la et do	 Il va avec le poivre		 Pronom personnel
			T
 N'avoua pas	I	 Esprit de l'homme	A
B			

Relie les points :



© 2010 - www.dynamisme.com

RAPPEL

Horaires secrétariat de mairie

Le mardi de 13h30 à 17h

Le jeudi de 14h30 à 18h30

Le 1er et 3ème samedi du mois

De 9h à 11h30.

**Numéro de téléphone du secrétariat
de mairie : 03.81.43.55.10
*mairie.fuans@wanadoo.fr***